CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE D'UNE INTERCOMMUNALE

Conformément à l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune, Province ou CPAS associés.

- **IRSIA : le 3 décembre 2026 à 18H30**
  Siège : Rue Voltaire 9 à 7340 Colfontaine

  Ordre du jour

- Procès-verbal de carence de l'Assemblée générale du 15 juin 2026
- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2026
- Affectation du résultat 2025 – Approbation
- Évaluation du plan stratégique 2026/2027/2028 – Budget révisé 2027 – Approbation
- Modification des statuts de l'IRSIA – Approbation